



# Politique Forêts Hermès

---

La nature, au cœur de l'inspiration d'Hermès, fournit de nombreuses matières avec lesquelles nos objets sont confectionnés. Elle est à l'origine de nos politiques et de nos engagements pour un monde durable. Le développement des activités d'Hermès, respectueux des environnements et des écosystèmes locaux passe par la sauvegarde de la biodiversité. La maison ancre son action et sa trajectoire d'empreinte biodiversité dans les grands cadres internationaux et dans des référentiels exigeants, visant l'harmonie avec une nature appréciée, conservée, restaurée et utilisée de manière raisonnable.

## Introduction et contexte

---

### De l'importance de préserver nos forêts

Les forêts sont des écosystèmes clés pour la survie de nombreuses espèces, elles abritent plus de 80 % de la biodiversité terrestre de la planète en leur fournissant de nombreux habitats<sup>1</sup>. Elles stockent du carbone, régulent la qualité de l'eau et de l'air, protègent les sols et réduisent l'érosion. Leur rôle dans l'atténuation du changement climatique mondial est clé et leur capacité à stocker ce carbone sur le long terme dépend de leur préservation et de leur bonne santé.

Au-delà de son rôle de régulateur du climat, les forêts représentent un milieu clé pour de nombreuses populations locales et autochtones qui en dépendent pour leurs besoins alimentaires, énergétiques et médicinaux (1,5 milliards de personnes). La préservation des ressources forestières est indispensable pour garantir le bien être de ces populations<sup>2</sup>.

Tous les écosystèmes forestiers du monde, sous toutes les latitudes, sont aujourd'hui menacés, notamment par le changement climatique et toutes les conséquences qui en découlent : sécheresses, incendies, accroissement des ravageurs et maladies, etc. Dans ce contexte, ces écosystèmes peinent à remplir leurs nombreux rôles. Ces phénomènes sont accentués par la déforestation<sup>3</sup> et la dégradation des forêts d'origine humaine qui touchent de plus en plus d'écosystèmes.

Dans un rapport public de janvier 2021, l'ONG WWF alerte sur le fait que, malgré les efforts collectifs des pays, et des acteurs publics et privés pour limiter la déforestation, cette dernière continue de progresser dans le monde<sup>4</sup>. Entre 1990 et 2020, 420 millions d'hectares, soit près de 10 % des forêts de la planète ont été perdus à cause de la déforestation<sup>5</sup> (plus de 90% en milieu tropical). La principale cause de déforestation au niveau mondial est le développement de l'agriculture<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> United Nations: The Global Forest Goals Report 2021

<sup>2</sup> United Nations: The Global Forest Goals Report 2021

<sup>3</sup> Perte d'une forêt naturelle à la suite : i) d'une conversion pour un usage agricole ou à une autre utilisation de terres non forestières ; ii) d'une conversion à une plantation d'arbres ; ou iii) d'une dégradation sévère et durable (AFI, Accountability Framework Initiative). Elle se distingue de la dégradation forestière, qui représente l'altération des qualités de la forêt, comme par exemple, la biodiversité ou les services écosystémiques.

<sup>4</sup> Rapport WWF - Fronts de déforestation - <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/alerte-sur-tous-les-fronts-la-deforestation-continue-de-saccler-dans-le-monde>

<sup>5</sup> Global Forest Resources Assessment 2020, FAO

<sup>6</sup> Rapport WWF - Fronts de déforestation - <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/alerte-sur-tous-les-fronts-la-deforestation-continue-de-saccler-dans-le-monde>

## Notre rôle à jouer pour renforcer la protection de ces écosystèmes

Hermès a conscience de son rôle pour maintenir les services écosystémiques forestiers. En effet, de nombreux produits d'origine naturelle que confectionne et commercialise Hermès (sacs, meubles, parfums, etc.) proviennent directement ou indirectement des forêts ce qui a un impact sur ces écosystèmes et leurs modes de gestion.

Depuis 1837, guidé par le modèle et les valeurs de l'artisanat, Hermès met tout en œuvre pour sélectionner rigoureusement les matières, dans le respect des réglementations et des meilleures pratiques, selon les fondamentaux suivants :

- La sélection de filières d'exception, privilégiant des sources locales, au plus près de ses manufactures (intégration verticale : 55% des objets fabriqués dans des ateliers internes et exclusifs) ;
- Le respect des droits humains et des libertés fondamentales ;
- La préservation de l'environnement et notamment le respect et la sauvegarde de la biodiversité ;
- Le bien-être animal.

La politique d'Hermès se fonde sur une démarche volontaire visant à respecter les meilleurs standards existants au regard des risques associés et à œuvrer pour faire évoluer ces standards, en intégrant toujours plus de considération quant au respect des Hommes<sup>7</sup>, des animaux et de l'environnement. Ses engagements se transcrivent, au-delà de la trajectoire SBTi<sup>8</sup> et de son alignement avec l'ODD 15<sup>9</sup>, d'une part dans les politiques du Groupe telles que la politique Achats Groupe, la politique Bien-Être animal, et d'autre part dans leurs déclinaisons opérationnelles en briefs RSE et filières à destination des fournisseurs<sup>10</sup>.

Hermès s'engage sur le respect des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement. À cet effet, une politique et des actions sont menées de façon concertée, elles sont détaillées dans son plan de vigilance.

Hermès s'engage au travers de ses contributions au sein de l'initiative Act4Nature dont Hermès est signataire, de son investissement dans les fonds Livelihoods, ainsi qu'au travers des actions menées dans le cadre de la Fondation d'Entreprise Hermès en faveur de la biodiversité<sup>11</sup>.

Afin de garantir la mise en œuvre de ses ambitions, Hermès a mis en place la gouvernance suivante : le Directeur général en charge de la gouvernance et du développement des organisations et le Directeur général pôle amont et participations, membres du Comité exécutif du groupe Hermès revoient une fois par an le suivi des ambitions définies ci-dessus. Elles sont portées par la Direction des Achats Directs, la Direction Développement Durable du Groupe ainsi que les responsables Développement Durable des métiers impactés.

A travers cette politique Forêts, Hermès souhaite formaliser davantage son ambition de réduire son impact sur les écosystèmes naturels, notamment forestiers, et sur les populations qui en dépendent.

<sup>7</sup> La Déclaration universelle des droits de l'Homme ; la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne; les principes de l'Organisation internationale du travail des Nations Unies ; les principes directeurs de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques).

<sup>8</sup> La Science Based Targets initiative (SBTi) est une initiative conjointe du CDP, du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), du World Resources Institute (WRI) et du Fonds mondial pour la nature (WWF). Son rôle est d'accompagner les entreprises dans la définition des objectifs de réduction des émissions GES en cohérence avec les préconisations scientifiques, pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 1,5°C. Dans ce cadre, la maison s'est fixée de nouveaux objectifs, validés par l'initiative SBTi, avec la réduction de 50,4 % des émissions des scopes 1 et 2 en valeur absolue et de 58,1 % des émissions du scope 3, en intensité (par M€ de marge brute) sur la période 2018-2030. Hermès s'est également engagé dans une démarche de net-zéro 2050 auprès de SBTi

<sup>9</sup> La Maison a aligné ses ambitions avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, notamment l'ODD 15 « Vie Terrestre »

<sup>10</sup> L'ensemble de ces politiques sont disponibles sur le site <https://finance.hermes.com>

<sup>11</sup> <https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/programme/biodiversite-ecosystemes>

# Principes et engagements de la Politique Forêts d'Hermès

---

## Périmètre d'application

La présente politique Forêts (ci-après la « Politique Forêts ») s'applique à l'ensemble du groupe Hermès et à tous les domaines d'achats portant sur les matières premières suivantes (ingrédients et packaging) à un horizon 2025 / 2030 :

## Matières premières prioritaires – Conformité des engagements à 2025

- Cuir issu de l'élevage bovin ;
- Bois à destination des produits du métier Maison (meubles et objets en bois massif) et des manufactures (charpente, bardage et menuiseries intérieures) ;
- Papier / carton utilisé dans les emballages des produits Hermès, les usines et les points de vente (boîte orange, PLV, papier d'impression, etc.) ;
- Caoutchouc naturel ;
- Huile de Palme et ses dérivés ;
- Viscose et Cellulose (textile) et
- Soja ayant servi à la nutrition des animaux d'élevage (Achats externes).<sup>12</sup>

Ces matières premières ont été priorisées sur la base de l'analyse des risques sociaux et environnementaux associés à leurs productions, à leurs poids dans les chaînes Hermès ainsi qu'à la capacité d'action du groupe.

## Matières premières secondaires – Conformité des engagements à 2030

- Bois pour la production de panneaux de fibres et de particules ;
- Racines, écorces, bois, feuilles, fleurs, graines, fruits, résines ou gommes qui interviennent dans la confection des parfums et des cosmétiques ;
- Tous les autres cuirs d'origine animale.

En ciblant ces matières, Hermès souhaite lutter contre la destruction et l'altération des forêts, ainsi que de tout écosystème naturel arboré et arbustif apparenté, subissant également des pressions. En effet les forêts, telles que définies par la FAO<sup>13</sup>, ne sont pas les seuls écosystèmes d'importance à être menacés, certains fronts de déforestation se déplaçant vers d'autres écosystèmes telles que les savanes. Cette politique vise également à protéger les écosystèmes particuliers telles que les tourbières, forestières ou non et les mangroves<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> Il est important de noter que les cuirs bovins d'Hermès proviennent exclusivement d'animaux élevés en Europe et ont une ration alimentaire ne contenant qu'une faible part de soja importé.

<sup>13</sup> L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est l'agence spécialisée des Nations Unies qui mène les efforts internationaux vers l'élimination de la faim. La FAO définit une forêt comme « un couvert arboré recouvrant au moins 10 % d'une surface d'un demi-hectare (5 000 m<sup>2</sup>), l'arbre étant défini comme une plante pérenne d'une seule tige (ou plusieurs si elle est recépée) qui atteint au moins 5 m de hauteur à maturité »

<sup>14</sup> Hermès se base sur la classification des habitats naturels réalisée par le WWF, incluant : Taïga, forêts feuillues caducifoliées tempérées, forêts sempervirentes subtropicales, forêts sempervirentes méditerranéennes, forêts de mousson, Savanes, Savanes et forêts claires, forêts tropicales caducifoliées, forêts sempervirentes tropicales, forêts de montagne, Mangroves.

## Hermès s'engage pour les forêts

---

A l'horizon 2025<sup>15</sup>, Hermès fera ses meilleurs efforts, pour les matières premières prioritaires, afin d'adopter les mesures appropriées pour :

- 1) S'approvisionner auprès de chaînes d'approvisionnement sans déforestation à compter de la date de référence du 31/12/2019<sup>16</sup> pour les matières premières utilisées aussi bien dans les produits que dans les emballages par l'ensemble du groupe Hermès ;
- 2) Poursuivre son devoir de vigilance et s'assurer du respect des Droits Humains des acteurs présents dans ses chaînes d'approvisionnement et dans le cadre strict de son plan de vigilance ;
- 3) Restaurer et remédier aux préjudices avérés (environnementaux et sociaux) en lien direct avec ces matières premières et causés directement par ses activités.

Concrètement, Hermès met en place une politique dont l'ambition tient à ce que les matières premières qu'elle achète soient produites de façon responsable, en accord avec les engagements du groupe, en respectant les critères suivants :

### Règlementations

- Légalité de la production et respect des lois applicables dans le pays de production ainsi que des lois internationales.

### Environnement

- Pas de déforestation, de conversion, ni de dégradation d'écosystèmes naturels, notamment des zones à Haute Valeur de Conservation (HCV) ainsi que Haut Stock de Carbone (HCS) ;
- Pas de brûlis, de défrichement, d'exploitation des tourbières, quelle que soit leur profondeur (selon les principes NDPE) ;
- Non acquisition et commercialisation des espèces classées comme en danger et/ou en danger critique d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- Respect des règles de la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'Extinction (CITES) ;
- Promotion de modèles agricoles agroécologiques ;
- Promotion de modèles sylvicoles proche de la nature (recours limité aux coupes rases, recours à la sylviculture mélangée à couvert continu, etc.) ;
- Pas d'utilisation de produits chimiques illégaux ou interdits ;
- Pas d'utilisation de produits génétiquement modifiés.

### Social et Droits Humains

- Respect des droits et de la santé & de la sécurité des travailleurs, agriculteurs, et des petits exploitants ;
- Reconnaissance et respect des droits des populations indigènes et communautés locales selon le CLIP (Le principe de Consentement Préalable Libre et Éclairé).

A horizon 2030, Hermès ambitionne de :

- 1) Élargir le périmètre d'actions aux matières premières secondaires ;
- 2) Explorer des opportunités d'investissement au-delà de ses chaînes d'approvisionnement pour accélérer les transitions sectorielles et financer des projets de conservation et de restauration à l'échelle des paysages et/ou des juridictions. La décision quant à la réalisation de ces investissements appartiendra à Hermès.

---

<sup>15</sup> Les plans d'actions détaillés associés à ces engagements sont présents dans les briefs filières.

<sup>16</sup> A l'exception des matières premières pour lesquelles une date antérieure de référence est utilisée par le secteur.

## La mise en œuvre et le suivi des engagements

---

Hermès s'engage à travers la mise en place de plans d'actions à piloter et mesurer l'avancement de ses engagements et le degré de conformité à travers les 6 dimensions opérationnelles présentées ci-dessous. Chaque matière première fait l'objet d'un plan d'action détaillé au travers des briefs filières Hermès.

### Assurer la traçabilité des filières d'Hermès

Hermès poursuit le recensement des acteurs jusqu'aux zones d'extraction/production de la matière et obtenir une visibilité totale sur la chaîne à chaque étape de la transformation des différents produits (acteurs, localisation et responsabilité).

### Poursuivre l'analyse des risques et des impacts

- Hermès identifie, analyse et évalue régulièrement les risques environnementaux, sociaux (santé et sécurité) et éthiques (Droits Humains et anti-corruption) liés à la production/extraction/récolte des matières premières couvertes par cette politique Forêts. Les actions engagées et prérequis fournisseurs adoptés par Hermès seront adaptés au niveau de risque identifié via une méthode d'analyse robuste et un pilotage régulier.
- Hermès met en œuvre des plans d'audits et de suivi auprès des fournisseurs pour atténuer les risques potentiels et ou avérés.

### Gérer durablement les filières

- Engagements des fournisseurs : Hermès communique auprès de ses fournisseurs sur les engagements du groupe (Brief RSE, Brief Filières, Politique Achats, etc.) et analyse leurs performances. Le système de « due diligence » sera renforcé et les fournisseurs seront accompagnés dans l'atteinte des objectifs, à travers des formations, des partenariats long termes, etc.
- Sources conformes : Hermès demande à ses fournisseurs un approvisionnement 100 % certifié, le type de certification et label dépendra du niveau de risque associé et de la matière première. Hermès peut également tolérer des alternatives à la certification en fonction de la matière première, du pays et pour certaines localités où la pertinence aura été préalablement évaluée, des audits additionnels seront alors mis en place.
- Empreintes : Hermès met tout en œuvre pour continuer la mesure de son empreinte au sol afin de dimensionner ses stratégies d'approvisionnement et de contribuer autant que possible, via l'investissement dans des projets, à la préservation et à la restauration des écosystèmes en phase avec son impact terrain.
- Solutions innovantes et positives : Hermès soutient l'agriculture régénératrice et des projets d'innovations sociales et d'agroforesterie.
- Formations : Les collaborateurs d'Hermès tout comme certains fournisseurs du groupe travaillant sur le sujet bénéficient de formations dédiées et d'accompagnement. Les membres du conseil de Surveillance bénéficient aussi d'une sensibilisation sur ce sujet lors de sessions de formations dédiées.

### Mesurer et vérifier l'atteinte des engagements

- Hermès s'est doté d'outils pour vérifier la conformité de ses engagements.

- Hermès a mis en œuvre un mécanisme de gestion des signalements – H Alert<sup>17</sup>, ouvert à tous ses collaborateurs et à toutes ses parties prenantes. Ce dispositif permet de traiter les signalements concernant les chaînes d'approvisionnement. Hermès s'engage à protéger les lanceurs d'alerte conformément aux dispositions légales françaises et européennes (interdiction des mesures de représailles contre les lanceurs d'alerte de bonne foi et agissant dans le respect de la procédure d'alerte Hermès).

### Communiquer sur les résultats et ajuster les engagements

La politique Forêts fera l'objet de mises à jour pour prendre en compte l'évolution des réglementations et des ambitions du Groupe. Le Groupe communiquera de manière régulière sur ses actions et le respect de ses engagements.

### Assurer un dialogue constant avec nos parties prenantes

Hermès met tout en œuvre pour maintenir un dialogue constant avec l'ensemble de ses parties prenantes.

---

<sup>17</sup> <https://report.whistleb.com/fr/hermes-alerte>

## Définitions

---

### Achats externes

Terme utilisé par Hermès pour dissocier les achats internes réalisés directement par Hermès, des achats externes réalisés par ses fournisseurs et impactant directement la matière première achetée par Hermès (ex : le soja est considéré comme un achat externe) *Source : HERMES*

### CITES

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. *Source : CITES*

### CLIP

Le « consentement libre, préalable et éclairé » (CLIP) est le principe selon lequel une communauté a le droit de donner ou de refuser de donner son consentement à des projets proposés susceptibles d'avoir une incidence sur les terres qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement. Le consentement libre, préalable et éclairé, est une norme internationale clairement établie en matière de droits de la personne et un principe clé du droit international et de la jurisprudence concernant les peuples autochtones. *Source : Définition du Forest Stewardship Council, Défis et perspectives pour les peuples autochtones (FPP, juin 2007)*

### Communautés locales

Un groupe de personnes en interaction vivant dans un environnement et un lieu spécifique et partageant des préoccupations communes concernant les installations, les services et l'environnement locaux, et qui peut parfois s'écarter des définitions traditionnelles ou de celles de l'État. Ces communautés peuvent attacher une signification particulière à la terre et aux ressources naturelles en tant que sources de culture, de coutumes, d'histoire et d'identité, et/ou dépendent d'elles pour maintenir leurs moyens de subsistance, leur organisation sociale, leur culture, leurs traditions et leurs croyances. Les communautés locales peuvent être légalement ou coutumièrement connues ou désignées par divers termes, tels que "communautés traditionnelles". Comme les peuples autochtones, elles peuvent utiliser et gérer les ressources naturelles. *Source : Free, Prior and Informed Consent Guide for Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) Members*

### Conservation

La conservation du patrimoine naturel fait référence à la protection, à l'entretien, à la gestion et à la maintenance des écosystèmes, des habitats, des espèces sauvages et des populations, à l'intérieur ou à l'extérieur de leur environnement naturel, afin de sauvegarder les conditions naturelles de leur permanence à long terme. *Source : IUCN*

### Conversion

Transformation d'un écosystème naturel en une autre utilisation des terres ou modification profonde de la composition, de la structure ou de la fonction des espèces d'un écosystème naturel.

- La déforestation est une forme de conversion (conversion des forêts naturelles).
- La conversion comprend une dégradation grave ou l'introduction de pratiques de gestion qui entraînent un changement substantiel et durable de la composition, de la structure ou de la fonction des espèces de l'écosystème.
- Toute modification des écosystèmes naturels répondant à cette définition est considérée comme une conversion, qu'elle soit légale ou non. *Source : AFI*

## Coupe rase

Inventaire Forestier National : désigne en gestion forestière l'abattage de l'ensemble des arbres d'une parcelle. Dans la définition de coupe rase, Hermès distingue la coupe définitive réalisée en futaie régulière qui correspond à la récolte des arbres arrivés à maturité. ». Selon l'ONF « la coupe définitive s'inscrit dans un processus progressif, appelé coupes de régénération. Concrètement, il s'agit d'une succession de coupes réalisées en forêt pour permettre aux graines et aux jeunes semis de pousser sous les gros arbres : une forêt plus jeune prend ainsi place. La coupe définitive vient à la toute fin du cycle forestier : après les travaux de dégagement et de dépressage des semis ou des plants, après les coupes d'éclaircies (ou d'amélioration), les coupes d'ensemencement et secondaires qui se sont succédées tout au long de la vie de la forêt. »

## Cut off date / Date de référence :

Date de référence à partir de laquelle la déforestation ou la conversion rend une zone ou une unité de production donnée non conforme aux engagements de non-déforestation ou de non-conversion, respectivement. *Source : AFI*

## Déforestation

Perte d'une forêt naturelle à la suite : i) d'une conversion pour un usage agricole ou à une autre utilisation de terres non forestières ; ii) d'une conversion à une plantation d'arbres ; ou iii) d'une dégradation sévère et durable. *Source : AFI*

### Notes explicatives

1. Comprend la réduction permanente du couvert végétal en dessous du seuil minimal de 10 %.
2. Comprend les zones forestières converties en agriculture, pâturages, réservoirs d'eau, mines et zones urbaines.
3. Le terme exclut spécifiquement les zones où les arbres ont été enlevés à la suite d'une récolte ou d'une exploitation forestière, et où l'on s'attend à ce que la forêt se régénère naturellement ou à l'aide de mesures sylvicoles.
4. Le terme comprend également les zones où, par exemple, l'impact des perturbations, de la surexploitation ou de l'évolution des conditions environnementales affecte la forêt dans une mesure telle qu'elle ne peut plus se régénérer au point qu'elle ne peut maintenir un couvert supérieur au seuil de 10 %.

## Dégradation

Changements au sein d'un écosystème naturel qui affectent de manière significative et négative la composition, la structure et/ou la fonction des espèces et réduisent la capacité de l'écosystème à fournir des produits, à soutenir la biodiversité et/ou à fournir des services écosystémiques. *Source : AFI*

## Due Diligence

Processus de gestion des risques mis en œuvre par une entreprise pour identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la manière dont elle traite les risques et les impacts environnementaux et sociaux dans ses opérations, ses chaînes d'approvisionnement et ses investissements. *Source : AFI*

## Fronts de déforestation

Régions qui présentent une concentration importante de « points chauds » de déforestation et où des surfaces importantes de forêts restantes sont menacées. Plus de 43 millions d'hectares ont été perdus sur ces fronts entre 2004 et 2017, soit une superficie à peu près équivalente à celle du Maroc. *Source : WWF – Rapport Fronts de déforestation*

## HCS

La méthodologie HCS (high carbon stock) identifie les zones forestières qui doivent être protégées en priorité eu égard à la grande quantité de carbone qu'elles stockent. *Source : Guide pratique pour l'approche HCS*

## HCV

La méthodologie HCV (high conservation value) identifie les forêts présentant un intérêt en termes de biodiversité et/ou d'importance économique et/ou culturelle. *Source : Guide générique pour l'identification des Hautes valeurs de conservation*

## Liste rouge UICN

La Liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde. *Source : Union Internationale pour la conservation de la Nature*

## Mécanisme de gestion des signalements /des alertes

Le terme est utilisé pour désigner le dispositif de signalement du groupe Hermès, par lequel des griefs des employés et des parties prenantes peuvent être signalés à la direction et notamment les situations susceptibles de constituer des violations des droits de l'homme liées aux entreprises peuvent être soulevées et des réparations peuvent être demandées.

## Restauration

Action de rétablir la structure, la productivité et la diversité des espèces présumées de la forêt initialement présente sur un site. (Avec le temps, les processus et les fonctions écologiques de la forêt restaurée correspondront étroitement à ceux de la forêt d'origine). *Source : UNEP World Conservation Monitoring Center website*

## Traçabilité

Capacité à suivre un produit ou ses composants tout au long des étapes de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, production, transformation, fabrication et distribution). *Source : AFI*